
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 17 MARS 2023

N° 23-00290 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours professionnel de recrutement de vingt (20) élèves Ingénieurs en Agriculture, session 2022, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est:

Admis

| RANG | NOM ET PRENOM (s) | MATRICULE | N° CNIB | DATE NAISS. |
|------|--------------------|-----------|----------|-------------|
| 1° | BAMOUNI SOULEYMANE | 91342C | B7530260 | 12/05/76 |

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

Défaillant

| RANG | NOM ET PRENOM (s) | MATRICULE | N° CNIB | DATE NAISS. |
|------|-------------------|-----------|-----------|-------------|
| 12° | OUEDRAOGO DAOUDA | 331734T | B14641197 | 26/04/90 |

Arrêté la présente liste à un(01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'Ecole Nationale de Formation Agricole (ENAF) de Matourkou, dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADO

Officier de l'Ordre de l'Etat

